

- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA SADC -

VISION	Organisme incontournable, la SADC est constamment à l'avant-garde pour saisir et générer des opportunités innovantes afin de contribuer au développement des entreprises et des communautés dans une perspective de développement durable de Nicolet-Bécancour.	
PLAN D'ACTION	Planification stratégique 2011-2016 axée sur le développement durable du territoire de Nicolet-Bécancour.	✓
	Amélioration continue des pratiques en DD.	✓
	Réalisation d'un diagnostic en développement durable.	✓
	Création de 2 comités en DD (interne et externe).	✓
	Participation active à plusieurs tables en DD (Réseau des SADC/CAE, Table régionale, CEREDD, etc.).	✓
ENVIRONNEMENT	Accréditation Niveau 3 – ICI, on recycle (depuis 2010).	✓
	Plantation d'arbres afin de compenser nos émissions annuelles de gaz à effets de serre.	✓
	Bulletin d'information et correspondance électronique.	✓
	Conseil d'administration, Comité exécutif et Comité d'investissement sans papier.	✓
	Compost (depuis 2 ans).	✓
	Utilisation des technologies (diminuer les déplacements) : téléconférences, web conférences, conférences téléphoniques, skype, etc.).	✓
SOCIAL	Politique salariale. Code d'éthique et de confidentialité.	✓
	Politique sur le harcèlement en milieu de travail.	✓
	Évaluation annuelle des ressources humaines.	✓
	Reconnaissance des employés.	✓
	Plan de formation pour les employés.	✓
	Régime d'assurance collective et programme d'aide pour les employés.	✓
	Mesure de conciliation travail-famille.	✓
	Participation au Défi 5-30.	✓
ÉCONOMIQUE	Embauche de RH habitant le territoire de la SADC de Nicolet-Bécancour.	✓
	Favorise l'achat local.	✓
	Favorise les occasions d'activités régionales et nationales sur le territoire de la SADC de Nicolet-Bécancour.	✓
GOVERNANCE	Conseil d'administration – 17 administrateurs de l'ensemble du territoire.	✓
	Comité d'investissement – 7 gestionnaires et entrepreneurs d'expérience.	✓
	Activités annuelles pour la grande équipe de la SADC (exemple - visite à la SPIPB).	✓
	Collaboration et concertation avec les différents intervenants de la région : miser sur les relations gagnant-gagnant.	✓
COMMUNICATION	Site Web mettant de l'avant : Vision – Mission – Valeurs. Rapports annuels des années précédentes. Planification stratégique 2011-2016.	✓



PRINCIPES
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉNONCE LES PRINCIPES SUIVANTS –

- ▼ SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE.
- ▼ ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES.
- ▼ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
- ▼ EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE.
- ▼ PARTICIPATION ET ENGAGEMENT.
- ▼ ACCÈS AU SAVOIR.
- ▼ SUBSIDIARITÉ.
- ▼ PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE.
- ▼ PRÉVENTION.
- ▼ PRÉCAUTION.
- ▼ PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL.
- ▼ PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.
- ▼ RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES.
- ▼ PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES.
- ▼ POLLUEUR-PAYEUR.
- ▼ INTERNALISATION DES COÛTS.